

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: 12 (2019)

Artikel: Une maladie méconnue et effrayante : la poliomyélite dans le canton de Fribourg
Autor: Ruffieux, Lise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lise Ruffieux (1976) est diplômée en bibliothéconomie, documentation et archivistique. Elle a créé le Centre de ressources de l'EPAC à Bulle (1998) et travaillé à la BCU de Fribourg comme répondante des bibliothèques du canton. Responsable de la Bibliothèque de Bulle depuis 2009, elle a développé les bibliothèques scolaires satellites et mis en valeur les fonds patrimoniaux.

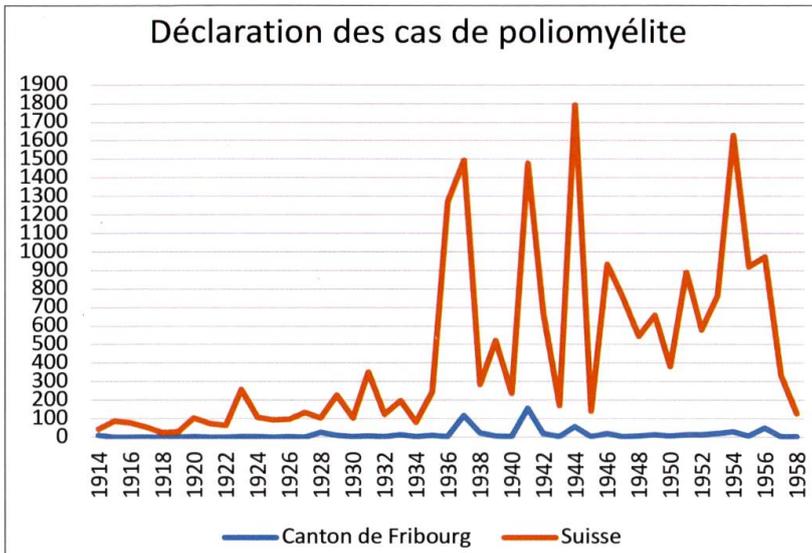
Une maladie méconnue et effrayante

La poliomyélite dans le canton de Fribourg

La poliomyélite a marqué des générations d'enfants dans le canton de Fribourg et en Suisse au XX^e siècle jusqu'à la découverte d'un vaccin et des premières campagnes de vaccination à partir de 1956. Maladie mal connue, touchant essentiellement les enfants et pouvant entraîner la mort, elle a monopolisé l'attention des chercheurs durant plusieurs décennies et obligé les pouvoirs publics à prendre des décisions importantes.

De son vrai nom, la « poliomyélite antérieure aiguë », communément appelée « paralysie spinale infantile » ou « polio », existe probablement depuis l'Antiquité, mais ce n'est qu'à partir de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècle que la maladie est décrite. Jusqu'en 1950, la manière dont le virus se propage n'est pas connue, ce qui induit de grandes craintes dans la population. À partir de 1914, le Conseil fédéral exige de la part des médecins l'obligation de déclarer un certain nombre de maladies contagieuses (rougeole, diphtérie, varicelle, polio, etc.) dans la crainte d'éventuelles épidémies véhiculées par le déplacement des armées aux frontières. Cette inquiétude liée aux épidémies se lit dans les journaux et *La Liberté* relate régulièrement le nombre de cas de polio présents non seulement en Suisse, mais aussi en France, en Hollande, en Allemagne et même aux États-Unis.

En 1914, dix cas de polio sont annoncés dans le canton de Fribourg, dont six en Gruyère. Le Conseil d'État fribourgeois applique les consignes de la Confédération, à savoir l'isolement du malade et la désinfection des habitations. Le canton de Fribourg n'a pas de cas déclarés, ou occasionnellement, durant la décennie qui suit. En 1928, trente-deux cas sont annoncés (dont deux en Gruyère) et une dizaine d'enfants décèdent. Le Conseil d'État rappelle que les médecins doivent signaler immédiatement les cas



et que les familles doivent amener les enfants atteints au pavillon d'isolement de l'Hôpital cantonal à Fribourg et désinfecter les locaux. Une école sera même fermée, car les enfants de l'instituteur sont atteints. Épisodiquement, le nombre de cas déclarés augmente significativement, tant au niveau du canton de Fribourg qu'au niveau suisse (1928, 1937, 1941, 1944 et 1956).

L'Alsace connaît une recrudescence de polio en 1930 qui provoque une vive inquiétude dans la population et chez les autorités politiques. En effet, de nombreux enfants alsaciens viennent faire un séjour en Suisse. Le Service fédéral de l'hygiène publique rappelle alors les consignes aux cantons et demande « à nos consulats de faire en sorte que le public soit avisé soit par les autorités alsaciennes, soit par la presse, que les convois d'enfants venant en Suisse pour y passer leurs vacances ne pourront entrer que sur présentation d'une déclaration officielle attestant qu'il n'y a pas eu de cas de poliomyélite dans les localités d'où ils viennent; en outre, les enfants faisant partie de ces convois seront soumis, pendant quelques jours après leur arrivée en Suisse, à une surveillance médicale¹ ». La fermeture de la frontière est même envisagée, mais cette mesure est jugée trop sévère au vu de la situation.

Sous le titre « Causerie d'hygiène », le professeur Maurice Arthus écrit plusieurs articles en 1939 dans *La Liberté* sur la poliomyélite; ses symptômes et ses conséquences, un comparatif statistique des cas dans les différents cantons, l'épidémie de 1937 dans le canton de

¹ *La Liberté*, 31 juillet 1930.



Biographie de Maurice Arthus

Docteur Maurice Arthus (Angers 1862 – Fribourg 1945) : études de médecine à Paris, ses premières recherches portèrent sur la coagulation du lait et celle du sang, a notamment été professeur de physiologie et de bactériologie à l'Université de Fribourg (1897-1900), chercheur à l'Institut Pasteur de Lille (1901-1903), professeur et directeur de l'Institut physiologique de l'Université de Lausanne (1907-1932), puis directeur de l'Institut de bactériologie à Fribourg (1932-1942).

Nouvelles Étrennes fribourgeoises, Fribourg, 1946, pp. 238-239

Fribourg, le caractère saisonnier de la maladie (le nombre de cas est toujours plus nombreux en été et en automne). Le professeur Arthus souligne également le problème des statistiques qui montrent les cas graves et déclarés par les médecins, mais qui, probablement, ne tiennent pas compte des cas « plus légers » ou ayant guéri spontanément. En effet, la polio comprend deux phases dont la première phase (fièvre, maux de tête et vomissements) peut faire penser à différentes maladies. Ce n'est en général que lors de la deuxième phase (paralysie des membres et/ou des muscles respiratoires) que le diagnostic est posé. Il est donc plausible que de nombreux cas restés à la phase 1 et n'ayant pas développé la phase 2 n'aient pas été comptabilisés.

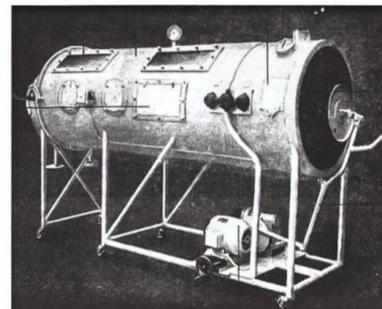
La polio est un souci constant pour la population et en 1940 elle se retrouve même dans le feuilleton édité dans *La Liberté*. Le roman *Étoile dans la nuit* de Mathilde Alanic, édité en 1931, met en scène la maladie d'un petit frère. Les médecins, impuissants, conjurent les parents à espérer une intervention divine : « Mais le mal que nous essayons de combattre prend parfois le dessus malgré nos efforts. Espérez, je vous y engage, et nous dirons j'en suis sûr, à l'instar du vieux maître Ambroise Paré : "Nous l'avons pansé, Dieu nous l'a guéri",². » Le chapitre duquel est tiré cet extrait montre bien le désarroi des parents et des médecins face à une maladie dont on ne connaissait alors que les symptômes et les conséquences, mais ni son origine ni son mode de propagation.

² *La Liberté* 18 septembre 1940.

Soins et vaccination

Le canton de Fribourg accueille les malades dans le pavillon d'isolement à l'Hôpital cantonal (uniquement les enfants) et dans le service des contagieux à l'Hôpital des Bourgeois (enfants et adultes). En outre, il possède depuis les années 1950 un service de physiothérapie pour la rééducation (physiothérapie, gymnastiques curatives et orthopédiques). En 1951, la Croix-Rouge fribourgeoise organise une vente de plaques de chocolat (25 centimes la plaque) dans le canton afin de financer l'achat d'un poumon d'acier, les hôpitaux ne voulant ou ne pouvant pas faire une telle dépense. Plusieurs articles paraissent dans la presse afin de sensibiliser la population à verser son obole. Les nombreux appels sont entendus et 128 000 plaques de chocolat sont vendues. En 1952, les deux hôpitaux fribourgeois sont équipés d'un poumon d'acier. Cet appareil, inventé en 1927 par Philip Drinker, se présente sous la forme d'un tube métallique dans lequel le malade est enfermé. Seule la tête dépasse et la respiration est provoquée par la machine qui génère une ventilation à pression négative à l'aide d'une pompe.

Les frais de soins et de traitement de la polio sont très élevés et requièrent des compétences pointues, surtout pour l'utilisation du poumon d'acier qui nécessite la surveillance continue des malades. Dès 1954 se pose la question de la création d'un Centre romand de traitement de poliomyélite à l'initiative du canton de Vaud, qui possède déjà un centre important à Lausanne. Fribourg y envoie d'ailleurs les malades les plus atteints des poumons, parfois accompagnés



Le poumon d'acier expliqué dans le *Journal et Feuille d'avis du Valais*, 15 février 1952.



Un poumon d'acier pour les patients atteints de la poliomyélite. *Centers for Disease Control and Prevention's Public Health Image Library (PHIL)*, *Domaine public*, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=714469>



Le poumon d'acier utilisé en Inde.
Le journal *Le Confédéré* publie cette image en expliquant qu'un poumon d'acier vient d'être utilisé à l'hôpital de Martigny, avec succès.
Le Confédéré, 7 octobre 1949.

d'une infirmière. Ce « prêt » de personnel, souvent pour une longue durée, a des conséquences sur les finances et le personnel. L'administrateur de l'Hôpital des Bourgeois s'en plaint au Conseil d'État en octobre 1956 en précisant qu'il ne lui reste qu'une seule sœur pour s'occuper de neuf enfants et un adulte atteints de la polio. Plusieurs séances réunissant les directeurs des hôpitaux cantonaux, les médecins-chefs et les conseillers d'État des cantons romands sont organisées. Chacun relève la nécessité de collaborer et de coordonner les efforts. Une commission est créée en 1956 pour étudier la faisabilité de ce projet.

C'est aux États-Unis que des chercheurs trouvent enfin un vaccin. Le biologiste Jonas Edward Salk annonce sa découverte en mars 1953 et les premières vaccinations par inoculation débutent en 1954. La fabrication du vaccin n'est pas toujours optimale et entraîne des décès ainsi que la méfiance des pouvoirs publics. Toutefois, le succès du vaccin de Salk auprès de la population américaine fait grand bruit jusqu'au Grand Conseil fribourgeois. Le 3 mai 1955, le député Robert Colliard dépose une interpellation dans laquelle il demande au Conseil d'État les mesures envisagées pour faire bénéficier la population du nouveau vaccin. Le vaccin n'étant pas encore accepté en Suisse, le Conseil d'État répond qu'il n'y a pas de mesures spéciales à prendre. Finalement, en octobre 1956, le Service fédéral de l'hygiène publique autorise l'importation du vaccin de Salk. Ce vaccin nécessite trois injections (après 3 semaines et après 6 mois) et son coût est élevé. En 1960, le vaccin oral découvert par le médecin Albert Sabin est commercialisé. À partir de 1961, le vaccin oral est plus utilisé que le vaccin par injection pour des raisons pratiques et financières.

L'hôpital cantonal à Gambach, Fribourg.
© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Prosper Paul Macherel



Des politiciens engagés

Lors de sa séance du 30 octobre 1956, le Conseil communal de Bulle, dont le syndic Joseph Pasquier est médecin, vote à l'unanimité un crédit de 10 000 francs pour lutter contre la polio. Le syndic argumente que le canton de Vaud a déjà décidé d'importer les vaccins et de rendre la vaccination obligatoire pour la jeunesse. L'État de Fribourg sera avisé de cette décision et encouragé à organiser une action généralisée. Le protocole de la séance du 20 novembre précise que la commune a reçu une lettre de félicitations de la part de la Direction de la police et de la santé publique pour cette initiative. Ce crédit est également approuvé à l'unanimité par le Conseil général bullois dans sa séance du 27 décembre 1956.

Le 12 novembre 1956, le Conseil d'État fribourgeois propose de voter un crédit de 50 000 francs pour subventionner le vaccin, sans toutefois le rendre obligatoire. Il explique ce montant en se basant sur le fait que seuls 50 % des enfants âgés de 2 à 10 ans participeraient à cette campagne de vaccination, à savoir environ 14 000 enfants, puisque le vaccin n'est pas obligatoire et que les familles doivent également payer une part. Le vaccin coûte 81 francs s'il est vendu en pharmacie, mais l'Institut sérothérapique et vaccinal suisse consent à le vendre aux pouvoirs publics en vue d'une campagne de vaccination pour le montant de 26.90 francs. Le Conseil d'État relève également que plusieurs cantons suisses ont déjà décidé des campagnes de vaccination en proposant soit la gratuité (Genève) soit un subventionnement (Vaud) et que la commune de Bulle a même voté un crédit de 10 000 francs à cet effet.

La Commission d'économie publique (CEP) va plus loin que le Conseil d'État et propose un montant de 70 000 francs et une subvention pour les enfants de 2 à 16 ans. Des députés de différents bords politiques dont Robert Colliard, André Preuss, Robert Pilloud, Édouard Gremion et Henri Ducrest interviennent en faveur de cette subvention. Ce montant est finalement adopté à l'unanimité par les députés. La plupart des journaux fribourgeois se font l'écho de cette importante décision: *Le Fribourgeois*, *La Feuille d'avis de Bulle*, *La Feuille fribourgeoise*, *L'Indépendant*, *La Liberté* et *La Gruyère*.

Sous le titre «Échec à la polio», *La Gruyère* met en avant la décision du Grand Conseil comme étant un

«Et si, toutefois, le succès d'une telle action devait amener le Conseil d'État à dépasser encore ce crédit, ce qui n'est pas probable, je ne pense pas que le Grand Conseil lui en fasse un reproche. Si tous les dépassements de budget, que chaque année le Conseil d'État fait approuver par le Grand Conseil, avaient été faits pour une si bonne cause, nous n'aurions jamais rien à redire !» (*Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du Canton de Fribourg : session ordinaire de novembre 1956, tome CVIII, 4^e cahier, p. 768*)

Puis, on adopte le barème présenté par M. le Syndic pour l'attribution du subside communal en faveur de la vaccination antipoliomyélique des enfants de 2 à 16 ans. Il se présente comme suit:
Revenu entrant en ligne de compte pour le subventionnement:
Revenu brut moins Fr. 1'000.- par ménage
et moins Fr. 1'000.- par enfant.

| Famille de : | 1 enf. | 2 enf. | 3 enf. | 4 enf. | 5 enf. | 6 enf. | revenu barème | subside communal |
|--------------|----------|----------|----------|----------|----------|--------------|------------------|---------------------|
| Revenu brut | 6'000.- | 7'000.- | 8'000.- | 9'000.- | 10'000.- | 11'000.- | 4'000.- | Fr. 9,60 |
| | 7'000.- | 8'000.- | 9'000.- | 10'000.- | 11'000.- | 12'000.- | 5'000.- | Fr. 7,20 |
| | 8'000.- | 9'000.- | 10'000.- | 11'000.- | 12'000.- | 13'000.- | 6'000.- | Fr. 4,80 |
| | 9'000.- | 10'000.- | 11'000.- | 12'000.- | 13'000.- | 14'000.- | 7'000.- | Fr. 2,40 |
| | 10'000.- | 11'000.- | 12'000.- | 13'000.- | 14'000.- | 15'000.- | 8'000.- | Fr. 2,40 |
| | | | | | | au-dessus de | 8'000.- | 0.-- |

259/213
Vaccination antipoliomyélique
barème par Subside

Barème bullois, 1956,
tiré des AVB. AVB-MG-00043

« geste d'humanité et de progrès social³ ». Elle rappelle l'importance de la vaccination et son prix malheureusement élevé, regrette que les finances cantonales ne permettent pas une subvention plus élevée que 20 % du coût, explique les craintes liées aux doses défectueuses du vaccin, déplore les séquelles de la maladie et encourage les compagnies d'assurance-maladie à œuvrer au bon rétablissement des patients afin de diminuer les coûts pour les ménages. Elle met également en exergue la décision de la ville de Bulle d'ouvrir un crédit exceptionnel de 10 000 francs. Et l'article se termine par des félicitations aux députés : « Et nul ne leur fera l'injure de croire qu'ils y ont mis tant d'entrain, parce que les élections pointent à l'horizon. »

Afin de toucher le plus grand nombre de familles, le Conseil communal de Bulle décide, dans sa séance du 27 novembre 1956, de faire parvenir aux parents une circulaire par l'intermédiaire des enfants scolarisés pour obtenir leur autorisation pour la vaccination des enfants et de publier un communiqué dans les journaux pour celles dont les enfants sont âgés de 2 à 7 ans ou exemptés de scolarité. Elle décide également d'accorder un subside plus important, pouvant aller jusqu'à 100 %, pour les familles à revenu modeste. Lors de la séance du 4 décembre, le syndic propose un barème pour l'attribution d'un subside communal pour la vaccination des enfants de 2 à 16 ans, uniquement pour les familles établies à Bulle.

La commune de Bulle comptabilise 939 inscriptions pour le vaccin, dont 7 enfants de moins de deux ans et 2 enfants de plus de 16 ans. Dans le canton de Fribourg, ce sont au final 29 500 enfants qui sont vaccinés en 1957, soit

³ La Gruyère, 24 novembre 1956.

plus du double estimé par le Conseil d'État. Malgré son coût, les familles ont compris l'importance d'une telle vaccination. Durant les années suivantes, le nombre d'enfants vaccinés est encore assez important: 2000 enfants en 1958, 1863 enfants en 1959 et 1528 enfants en 1960. Les rares cas de polio déclarés entre 1957 et 1960 sont survenus chez des patients non vaccinés.

En janvier 1957, la commune de Bulle refuse de financer un centre de rééducation à Loèche-les-Bains décidé par la Fédération des sociétés de secours mutuels et par les caisses-maladie. En revanche, elle accepte en mars 1957 une augmentation de la prime maladie pour les employés de la commune, afin de couvrir les risques liés à la polio. Depuis juillet 1955, toutes les caisses-maladie assurent contre les risques liés à la polio moyennant une légère augmentation du tarif des primes. Les frais sont payés jusqu'à concurrence de 5000 francs et une rente d'invalidité est due aux personnes totalement invalides.

Durant le XX^e siècle, la poliomyélite a non seulement causé de nombreux décès, mais surtout laissé de lourdes séquelles à vie aux personnes touchées. En effet, il n'existe toujours pas de médicament pour guérir la maladie, mais uniquement un traitement préventif sous la forme d'un vaccin et un suivi physiothérapeutique pour les malades pour limiter la paralysie des membres. Les campagnes de vaccination en Suisse, bien que non obligatoires dans plusieurs cantons, ont été largement suivies et ont permis une diminution drastique des cas, jusqu'à la disparition de la maladie. Malgré les nombreuses campagnes menées par l'Organisation mondiale de la santé dans le monde entier, la poliomyélite n'est toujours pas éradiquée. La diminution de la couverture vaccinale, notamment dans les zones en guerre, permet la réapparition de foyers contagieux.

Bibliographie

- AVB ►** Protocoles des séances du Conseil communal, 1946-1956. AVB-MG-00220, 1956. AVB-MG-00042, 1957. AVB-MG-00043
- AEF ►** Santé publique – Maladies contagieuses. DSPa 1676 – DSPa 1677
Bulletins officiels des séances du Grand Conseil du Canton de Fribourg, 1956
Comptes rendus du Conseil d'État du Canton de Fribourg, 1914-1960